



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2015-522 AMENDANT
LE RÈGLEMENT N° 2009-454 CONCERNANT
LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford, lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2015, a adopté le *Règlement n° 2015-522* intitulé « *Règlement n° 2015-522 amendant le règlement n° 2009-454 concernant la sécurité, la paix et l'ordre* ».

Ce règlement a pour objet de modifier la signification de l'expression « Place privée » afin d'y inclure notamment un immeuble appartenant à une municipalité, aux fins de sa compétence, qui n'est généralement pas accessible au public.

Avis est également donné que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford, au 245 chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, ce 9 juillet 2015.

Sylvie Gougeon, gma

Directrice générale et secrétaire-trésorière